

\*\*\*

**LE CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT FES MEKNES LANCE  
UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PORTANT OBJET DE**

**REALISATION D'UN PROJET  
COMMERCIAL INTEGRE A TAZA  
SUR LE TERRAIN DOMANIAL OBJET  
DU TITRE FONCIER N° 233/F**

Date limite de dépôt des offres: 19 Septembre 2017

**REGLEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Juillet 2017

Page 1 sur 15

## **SOMMAIRE:**

ARTICLE 1: Textes de références

ARTICLE 2: Contexte de la mission

ARTICLE 3: Objectifs et consistance du projet

ARTICLE 4: Assiette foncière

ARTICLE 5: Qualité du soumissionnaire

ARTICLE 6: Conditions techniques

ARTICLE 7: Succession

ARTICLE 8: Engagements de l'opérateur attributaire

ARTICLE 9 : Constitution du dossier de candidature

ARTICLE 10: Visite des lieux

ARTICLE 11: Durée de validité des offres

ARTICLE 12: Commission de sélection des offres

ARTICLE 13: Dévolution de l'attribution

ARTICLE 14: Constat de valorisation du projet

ARTICLE 15: Commission de constat de valorisation

ARTICLE 16: Clauses et conditions générales

ARTICLE 17: Critères d'Evaluation

ARTICLE 18: Retrait du dossier et réception des candidatures

ARTICLE 19: Résultat de la commission d'examen des offres

ARTICLE 20: Annexes

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Wali de la région de Fès-Meknès, représenté par le Directeur du Centre Régional d'Investissement.

**D'une part**

ET

Monsieur.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de .....(raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de .....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....

Inscrite au registre du Commerce.....(localité) sous le n°.....

N° de Patente.....

Titulaire du compte bancaire n°.....ouvert à la banque.....

et désigné ci-après par " l'investisseur "

**D'autre Part**

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

## **Article 1- Textes de Références:**

- Dahir N°1-03-194 du 14 rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au code du travail; Lettre royale relative à la gestion déconcentrée de l'investissement du 09/01/2002;
- Décret du 05 mars 2002 portant sur la délégation de pouvoir aux walis des régions;
- Devis général de l'architecture (édition 1956) du Royaume du Maroc approuvé par la décision du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme du 27 février 1956 et rendu applicable par le décret royal n°406-67 du 17 juillet 1967;
- Décision du Comité Technique d'Investissement en date du 28/11/2016.

L'entrepreneur devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas se prévaloir de leur ignorance et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

## **Article 2- Contexte de la mission:**

Dans le cadre de la valorisation du terrain domanial appartenant au domaine privé de l'Etat mitoyen au projet ATACADAO, ville de TAZA, il est prévu le lancement d'un projet à caractère commercial selon les prévisions urbanistiques du plan d'aménagement de la ville de Taza (CC6) visant le dynamisme de la zone.

Cette approche de valorisation permettra de faire concourir les différents intervenants tant sur le plan conceptuel, réalisation que du financement.

C'est à ce titre que le Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès propose la valorisation d'un terrain Domanial, par des investisseurs professionnels dans le but de promouvoir le secteur commercial dans la ville de Taza.

## **Article 3- Objectifs et consistance du projet:**

Le présent AMI, a pour objet de sélectionner un soumissionnaire qui va acquérir le terrain domanial objet du TF n°233/F, d'une superficie de 5000m<sup>2</sup> environ situé à la Commune de TAZA, en vue de réaliser un projet de centre commercial intégré, qui va valoriser cette Commune, grâce à un programme riche et exploité d'une façon moderne, le tout afin d'améliorer la qualité des services commerciaux dans cette zone.

A cet effet, cette valorisation se fera par la vente de l'assiette foncière domaniale à un investisseur afin de concevoir et réaliser un projet commercial conforme aux dispositions urbanistiques de la zone et consistant à prévoir à titre indicatif :

- Sous-sol : Parking ;
- RDC: un supermarché,

- 1er étage: une galerie commerciale
- 2ème étage: restauration, animation, espace de jeux pour enfants...

Il est à noter que tout soumissionnaire a la possibilité de proposer une maquette de projet innovante tout en respectant la réglementation en vigueur.

#### **Article 4- Assiette Foncière:**

Il s'agit d'un terrain Domaniale, objet du TF n°233/F, d'une superficie approximative de 5000m<sup>2</sup> (y compris la parcelle réservée à la conduite d'eau et ses servitudes), et dont la mise à prix fixée par la Commission Administrative d'Expertise est à partir de 802,50 dh/m<sup>2</sup>.

#### **Article 5- Qualité des soumissionnaires:**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert à toute personne physique /morale ou consortium de sociétés qui est susceptible de soumissionner en remplissant les conditions prévues dans ledit règlement.

#### **Article 6- Conditions Techniques:**

Il est exigé d'avoir une expérience dans la réalisation de projets commerciaux similaires, et de posséder une assise financière solide pour la réalisation du projet objet de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

#### **Article 7- Succession:**

En cas de décès de l'investisseur, les héritiers se substituent de plein droit par rapport aux engagements actés dans le contrat de vente.

Le soumissionnaire qui devra remplir les conditions exigées de celui qui est décédé, est à son tour lié, de plein droit aux services des Domaines de l'Etat, par toutes les clauses du présent règlement.

#### **Article 8- Engagements du soumissionnaire :**

L'attributaire s'engage à respecter les termes ci-après :

- L'acquisition du terrain objet de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, dont la mise à prix est déjà fixée par la commission d'expertise et qui est d'un minimum de : 802,50 dh/m<sup>2</sup>.
- Ces prix seront mis à la concurrence ;
- La réalisation de toutes les études techniques et urbanistiques nécessaires à l'obtention de l'autorisation de construire.

- La réalisation des travaux des réseaux tertiaires et d'aménagement des abords, des divers branchements et des constructions nécessaires au projet ;
- Le financement de la réalisation du projet, l'obtention des autorisations nécessaires à sa charge ;
- Le respect du délai maximum de 6 mois pour les études et autorisations, et de 24 mois pour la construction du projet ;
- Le respect de la réglementation régissant le secteur conformément au Plan d'Aménagement de la zone ;

### **Article 9 - Constitution du dossier de candidature:**

Le soumissionnaire devra transmettre son offre sous pli fermé et cacheté au Centre Régional d'Investissement de Fès-Meknès.

Le candidat devra fournir les documents ci-après groupés en trois dossiers A, B et C, tel que précisé ci-dessous :

#### **A - Dossier administratif :**

1. Le présent document dûment, paraphé sur toutes les pages, signé et légalisé avec la mention manuscrite «lu et approuvé sans aucune réserve ».
2. Une déclaration sur l'honneur (modèle ci-joint en annexe 1), en un exemplaire unique, qui doit indiquer le nom, prénom, qualité et domicile du concurrent ainsi que le numéro de téléphone, du fax et l'adresse électronique, et s'il s'agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social, la qualité en la quelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés. Et elle indique également le numéro d'inscription au registre de commerce, le numéro et la taxe professionnelle et le numéro de l'affiliation à la CNSS.
3. Un acte d'engagement dûment signé et légalisé, par lequel le candidat s'engage à acheter la parcelle de terrain en question et réaliser le projet conformément au présent règlement (annexe 2).
4. Une copie du statuts s'il s'agit d'une société, de la taxe professionnelle, de l'identifiant fiscal, du registre de commerce et de l'affiliation à la CNSS.
5. Une copie des statuts s'il s'agit d'une société, le procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée générale ou du conseil d'administration, un extrait du registre de commerce et de l'affiliation à la CNSS.
6. Une attestation délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

7. Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
8. Pour les groupements, une copie légalisée de l'attestation constitutive du groupement avec désignation de chef de file.

Toutes les pièces fournies par les administrations doivent être originales ou des copies certifiées conformes à l'original. Les pièces produites par le candidat doivent être originales signées, cachetées et accompagnées de pièces justifiant les pouvoirs conférés au(x) signataire(s) par la ou les pièces justifiant ces pouvoirs à la personne agissant au nom du concurrent.

Le format de la lettre de caution est laissé libre aux candidats. Elle doit néanmoins être libellée au nom de la Trésorerie Générale du Royaume et indiquer le montant de la caution et l'objectif de sa délivrance à savoir la participation au présent appel à manifestation d'intérêt.

### **B- Dossier technique :**

Le candidat présentera une plaquette format A3 comprenant :

1. Une note de présentation proposée par le candidat indiquant notamment le programme d'investissement à réaliser, sa déclinaison en termes de composantes et de coût (Un programme d'investissement (Montant d'investissement, nombre d'emplois, plan de masse détaillé et le planning de réalisation proposé) ;
2. Un dossier architectural comprenant un plan de masse, les plans architecturaux des différents niveaux, des coupes, les façades, des perspectives à des échelles appropriées et lisibles ;
3. Références techniques et expériences (copies certifiées conformes des attestations);
4. Le formulaire Unique dûment rempli (Annexe 3).

### **C- Offre financière:**

- Une attestation de capacité financière
- Un business plan
- Lettre de caution de 20 000,00 dh, délivrée par un établissement bancaire, au dépôt du dossier, cette caution sera restituée pour le soumissionnaire non retenu. Pour le soumissionnaire retenu, il sera demandé de convertir la caution provisoire en caution définitive, qui sera restituée dès réception définitive des travaux.
- Une proposition de prix d'acquisition proposée qui ne doit en aucun cas être inférieur au prix mentionné au niveau de l'article 4.

Toutes les pièces fournies par les administrations doivent être originales ou des copies certifiées conformes à l'original, et les pièces produites par le candidat doivent être originales signées et cachetées.

### **Article 10- Visite Des Lieux:**

Une visite des lieux sera organisée dès lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, et dont la date sera communiquée au soumissionnaire au moment opportun.

### **Article 11- durée de validité des offres:**

Les offres seront valables 90 jours à partir de la date d'ouverture de plis.

Le CRI pourra proroger la durée de validité en cas de besoin.

### **Article 12- Commission de sélection des offres:**

Une Commission sous la présidence du Centre Régional d'Investissement, aura la charge de sélectionner l'investisseur qui répond aux conditions arrêtés à l'article 9 selon les critères arrêtés à l'article 17. Cette commission comprend :

- La Wilaya de la Région Fès-Meknès
- La Province de Taza
- La Commune de Taza
- La Direction Régionale des Domaines de l'Etat
- L'Agence Urbaine de Taza
- La Délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie de Taza

Il peut se joindre à cette commission toute personne dont la présence est jugée utile.

Le soumissionnaire retenu devra déposer par la suite une demande d'acquisition de la parcelle en question, pour étude et avis par la commission régionale d'investissement.

### **Article 13- Dévolution d'attribution:**

Pour la mise en œuvre du projet, La Province de Taza est désignée pour suivre les travaux , en cas de besoin un comité de pilotage pourra être envisagé pour assurer la continuité du projet .

### **Article 14- Constat de valorisation du projet:**

Le délai de réalisation du projet commence à courir à compter de la date de l'obtention de l'autorisation de construire. En outre, une commission de suivi de valorisation pourra se rendre

sur les lieux d'une façon semestrielle sur convocation de son président, pour établir un rapport sur l'état d'avancement du projet à présenter à Monsieur le Wali de la Région de Fès-Meknès.

### **Article 15- Commission de constat de valorisation:**

La commission de constat de valorisation, placée sous la présidence de Monsieur le Gouverneur de la Province de Taza, est composée des représentants des services suivants:

- La Wilaya de la Région Fès-Meknès
- La Province de Taza
- La Commune de Taza
- Le Centre Régional d'Investissement
- La Direction Régionale des Domaines de l'Etat
- L'Agence Urbaine de Taza
- La Délégation Provinciale du Commerce et de l'Industrie de Taza

Il peut se joindre à cette commission toute personne dont la présence est jugée utile.

La commission examine et suit la bonne exécution des travaux conformément aux clauses du présent règlement, et celles du contrat de vente et aux clauses et conditions du cahier des charges établi par les services des Domaines de l'Etat.

### **Article 16- Clauses et conditions générales:**

La présente cession sera soumise :

- Aux clauses et conditions générales du présent règlement;
- Aux clauses de valorisation particulières à la parcelle déterminées par le Plan d'Aménagement du secteur et les modalités figurant sur l'engagement établi et signé par le candidat à la vente de la parcelle en question.
- Aux dispositions du contrat de vente et aux clauses et conditions du cahier des charges établi par les services des Domaines de l'Etat.

### **Article 17- Règlement de Consultation:**

L'investisseur peut appuyer son programme par la présentation d'une maquette du projet et d'une note de présentation. Les critères de base de sélection sont par ordre de priorité:

L'importance du programme du projet commercial et l'ensemble de ses composantes/ 60 points:

- Dossier de sélection et sa qualité/10 points
- Capacité financière de l'entreprise/10 points
- Expérience dans le secteur Projets réalisés (Type et montant d'investissement)/10 points

(La notation est effectuée sur la base des pièces justificatives de l'expérience et de la capacité financière).

- Investissement proposé : (Concept du projet, esquisse du programme (qualité architecturale du projet et conformité aux normes de respect de l'environnement), montant d'investissement)/10 points
- Nombre d'emplois à créer et leur structure /10 points
- Plan d'affaires détaillé (Business Plan) indiquant notamment le mode de gestion proposé /10 points

- Prix proposé pour la cession du terrain domanial /40 points

Formule de pondération pour la note sur l'offre financière définitive :

$$NF=40 \times (OFC/OPD)$$

NF : note financière finale du candidat

OFC : Offre financière du candidat

OPD : Offre du plus disant.

Date limite de réception des candidatures:.....

### **Procédure de sélection :**

La procédure de sélection se décompose en plusieurs phases:

#### **Phase I:** Eligibilité préalable:

Après l'expiration du délai d'envoi des candidatures, la commission de jugement de l'offre vérifie toutes les candidatures d'un point de vue formel. L'objectif de cette analyse est de s'assurer que toutes les conditions formelles, contextuelles et autres sont réunies.

Dans le cas où une demande de candidature serait rejetée à ce stade, les raisons du rejet seront indiquées.

## **Phase II:** Etude de dossiers:

A ce stade, la commission de jugement de l'offre procédera à une évaluation des candidats sur la base des critères définis dans le Règlement de Consultation. A l'issue de cette étape un rapport sera rédigé pour départager les soumissionnaires selon la notation retenue. L'objectif est de constituer une Short List de promoteurs potentiels, la commission de jugement de l'offre va effectuer une vérification d'admissibilité approfondie des candidatures.

Toute fausse déclaration ou omission, même involontaire, peut entraîner le rejet de la candidature.

A la fin de cette phase la commission va émettre un avis de sélection par ordre de préférence.

## **Phase III:** Négociation

Elle sera réservée exclusivement aux soumissionnaires sélectionnés en phase II. La commission de jugement de l'offre contacte les candidats sélectionnés, en respectant l'ordre de préférence, pour la négociation. L'objectif est de désigner un investisseur qui sera en mesure de réaliser le projet répondant au mieux aux critères retenues.

Dans le cas où les négociations n'aboutissent pas après la date de l'avis de sélection, la commission se réserve le droit d'entamer des négociations avec d'autres candidats short listés.

## **Article 18- Retrait du dossier et réception des candidatures :**

Les candidats sont invités à retirer le dossier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès du Centre Régional d'Investissement de Fès-Meknès ou le télécharger à partir du site [www.crifes.ma](http://www.crifes.ma) Les candidatures doivent parvenir au siège du CRI Fès- Meknès à Fès sous pli fermé et cacheté portant la mention "Dossier de Sélection d'un investisseur/ Dossier de réalisation d'un projet commercial sis à la Commune de "Taza". Les candidatures doivent être déposées, contre accusé de réception mentionnant date et heure de dépôt du dossier, au plus tard le **19 Septembre 2017** , date précisée à l'avis de publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Toute demande reçue au delà du délai précitée sera automatiquement rejetée.

## **Article 19- Résultats de la commission d'examen des offres :**

Les candidats retenus seront notifiés par courrier avec accusé de réception.

## **Article 20- Annexes:**

### **Annexe 1:**

#### **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Mode de passation : Appel à Manifestation d'Intérêt

Objet du marché : Construction d'un projet d'un centre commercial, sis à la Commune de Taza, Ville de Taza.

#### **A – Pour les personnes physiques**

Je soussigné ..... (Prénom, nom et qualité).

Numéro de Tel.....Numéro de fax.....

Adresse électronique....., agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n° .....

Inscrit au registre du commerce de .....sous le n°.....

N° de patente.....

N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR ..... (RIB)

#### **B- Pour les personnes morales**

Je soussigné..... (Prénom nom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de Tel.....Numéro de fax.....,

Adresse électronique ..... ; agissant au nom et pour le compte de .....  
(Raison sociale et forme juridique de la société), au capital de :  
.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la CNSS sous le n°.....

Inscrit au registre de commerce.....

(Localité) sous le n°.....

N° de la patente.....

N° du compte courant postal bancaire ou à la TGR ..... (RIB)

Déclare sur l'honneur :

1- M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans ledit règlement, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2- Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 ( 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics ;

3 -Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité.

4- M'engager, si j'envisage de recourir à la sous traitance,

- à m'assurer que les sous traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) précité.

5- M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personne qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation de gestion et d'exercice du présent marché.

6- M'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché ;

7- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 168 du décret n°2-12-349 précité.

8- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournis dans mon dossier de candidature.

9- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 138-159 du décret n°2-12-349 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à..... Le :.....

Signature et cachet du soumissionnaire

**Annexe2:**

**PARTENARIAT**

**ENGAGEMENT DE REALISATION D'UN PROJET COMMERCIAL**

**CENTRE COMMERCIAL**

Avec .....

Je soussigné.....

Titulaire de la CIN n°.....

Agissant pour mon compte personnel et pour le compte de la société:

.....

En vertu des pouvoirs conférés m'engager par la présente, au cas où mon offre serait retenue à:

1) Vendeur, auprès de ....., la parcelle dont la consistance et le prix sont indiqués ci-dessous et consistant en.....à bâtir situé dans La Commune de Taza.

Titre Foncier N°	Superficie (m²)	prix de vente
.....	.....	.....

2) Réaliser sur cette parcelle de terrain un projet commercial (centre commercial) consistant en :

.....  
.....

3) Respecter les délais de réalisation qui ne doivent pas dépasser 24 mois à compter de la date d'obtention de l'autorisation de construire.

4) Adhérer entièrement et sans réserves aux dispositions du règlement de cette Appel à Manifestation d'Intérêt pour la vente du terrain en vue de la réalisation d'un projet commercial, dont un exemplaire m'a été remis en mains propres.

Fait à .....pour servir et valoir ce que de droit le .....

Lu et approuvé

**Annexe3:**

**FORMULAIRE UNIQUE**



Fès-Meknès

SI-INVEST  
SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION  
DES PROJETS D'INVESTISSEMENT



Royaume du Maroc

**FORMULAIRE UNIQUE  
RELATIF AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT**

<b>Raison sociale de l'investisseur</b>	
<b>Intitulé du projet</b>	<b>PROJET D'UN CENTRE COMMERCIAL</b>

**Cet imprimé constitue une demande de :**

Cession d'un terrain domanial situé en zone urbaine

Référence du dossier : 03/F/0169/2016

N° d'ordre du dossier : RFU

Date de dépôt du dossier : 30/12/2016



### Investisseur Personne Morale

Raison Sociale/Dénomination			
RC/Identifiant			
Forme juridique			
Siège social		Site web	
Pays			
Province/Préfecture		Commune	
Adresse de correspondance			
Téléphone Fixe		Mobile	
FAX		Email	
Capital social (en MDh)			



### Représentant de l'Investisseur

Nationalité		N°Cin/N° Passeport	
Nom		Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Féminin	
RC/Identifiant			
Marocain résident à l'étranger	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Pays de résidence			
Province/Préfecture de résidence		Commune de résidence	
Adresse			
Profession/Qualité			
Téléphone Fixe		Mobile	
FAX		Email	

(\*): ne pas saisir les coordonnées du représentant de la personne morale si elles sont identiques à celles de son organisme (adresse, Téléphone Fixe Fax e-mail)

**Données du projet**

Province/Préfecture : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Type projet :  Création  Extension  Transfert

Intitulé : PROJET D'UN CENTRE COMMERCIAL

Description sommaire : \_\_\_\_\_

Montant d'investissement (MDH)			Emploi Prévisionnel	
Montant Total	_____ % en devise	_____ En	_____	_____
Fonds propres	_____		Emploi en phase de construction	_____
Fonds en crédit	_____		Emploi en phase d'exploitation	_____
Autres Montants	_____			

Durée prévisionnelle de réalisation du projet : \_\_\_\_\_ Mois

Date de mise en exploitation prévisionnelle : \_\_\_\_\_

**Consistance du Projet**

Secteur d'Activité : **COMMERCE** Composante : Centre commercial

Rang : N° 1 Catégorie composante : \_\_\_\_\_

Enseigne : \_\_\_\_\_

Capacité : \_\_\_\_\_

Unités Composantes	Nombre d'unités	Unité *	Nombre d'unités	Unité *

Superficie : \_\_\_\_\_ ha \_\_\_\_\_ a \_\_\_\_\_ ca

Montant d'investissement HT (MDH) : \_\_\_\_\_

Date de lancement de la composante : \_\_\_\_\_

Emploi en phase d'exploitation : \_\_\_\_\_

Date de mise en exploitation prévisionnelle : \_\_\_\_\_

(\*): unité de logement, chambre, suite...

**Informations sur le terrain**

Province/Préfecture : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Adresse/lieu : \_\_\_\_\_

Superficie du terrain : \_\_\_\_\_ ha \_\_\_\_\_ a \_\_\_\_\_ ca

Coordonnées Lambert (X,Y) : \_\_\_\_\_



Information sur les Parcelles

Province/Préfecture	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
Statut juridique	<input type="text"/>	Propriétaire	<input type="text"/>
Type Référence foncière	<input type="text"/>	N° Référence foncière	<input type="text"/>

Superficie

de la parcelle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Globale du terrain mère(1)	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca

(1): Il s'agit de la superficie du terrain (référence foncière mère) dont sera extraite la parcelle

Terrain

Type de demande du terrain	<input type="checkbox"/> Cession	<input type="checkbox"/> Location	<input type="checkbox"/> Occupation temporaire	<input type="checkbox"/> Morcellement
Durée(locat /occup)	<input type="text"/>			
Nature Terrain	<input type="checkbox"/> Périmètre irrigué	<input type="checkbox"/> Zone de remembrement		

Situation urbanistique

Parcelle couverte par un document d'urbanisme	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Type de document d'urbanisme	<input type="text"/>	



Besoins du projet

Besoin	Quantité
Energie électrique (KVA)	
Eau potable (m3/jour)	
Eau industrielle (m3/jour)	
Eau d'irrigation (m3/jour)	
Assainissement (m3/jour)	
Télécommunications - accès internet (Mbps)	
Télécommunications - téléphonie (Nb lignes)	
Voie d'accès-Autoroute (Km)	
Voie d'accès-Route Nationale (Km)	
Voie d'accès-Route Départementale (Km)	

## Liste Pièces Jointes

- 1- Certificat foncier (certificat de propriété)
- 2- Dans le cas où le terrain est une propriété privée n'appartenant pas au demandeur, un document établissant le lien juridique entre la propriété et le demandeur, notamment un compromis de vente établi entre le propriétaire et le demandeur
- 3- Plan cadastral (terrain immatriculé ou en réquisition) ou levé topographique (terrain non immatriculé) (Ech. 1/2000) en indiquant les coordonnées Lambert
- 4- Note de renseignement ou d'orientation délivrée par l'agence urbaine
- 5- Plan de situation rattaché aux coordonnées Lambert
- 6- Image satellitaire
- 7- Photos du site du projet
- 8- Note de présentation du projet comportant notamment : description sommaires des principales composantes du projet, montant d'investissement, nombre d'emploi et délai de réalisation
- 9- Plan d'utilisation du sol ou Plan de masse à l'échelle appropriée fixée par l'Administration
- 10- Fiche technique du projet précisant notamment: le COS, le CES, les hauteurs, le nombre de niveaux, planchers...
- 11- Formulaire unique dûment rempli (modèle ci-joint)
- 12- Un dossier composé des statuts, d'un extrait du registre de commerce, du procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée générale, et le cas échéant, le procès-verbal du dernier conseil d'administration.
- 15- Un dossier composé des statuts de la coopérative ou de l'association, des références de constitution et de la liste des adhérents et le dernier procès-verbal de l'assemblée générale.
- 16- Plaquette du projet sous forme électronique contenant l'ensemble des pièces jointes demandées
- 19- Références professionnelles et financières du promoteur.